



**1 jour
soit 7 h**



**Accessible
à tous**

POUR QUI ?

Chargé(e)s de formation, responsables formations, responsables Ressources Humaines

FINALITÉS

Cette formation a pour but de faire évoluer les responsables en charge du plan de développement des compétences.

Objectifs pédagogiques

- ▶ Définir son plan de développement des compétences
- ▶ Identifier les obligations en tant qu'employeur
- ▶ Définir les rôles des acteurs internes et externes
- ▶ S'approprier les différentes modalités de formation
- ▶ Définir la meilleure solution en fonction des besoins
- ▶ Budgétiser les besoins

Conditions d'intervention

- ▶ Modalités de formation : Présentiel ou Distanciel
- ▶ Rythme : continu ou séquentiel
- ▶ Effectif mini - maxi : inter (entreprise) 3 à 8 / intra (entreprise) 3 à 8

Prérequis

- ▶ Sans prérequis

Équivalences et passerelles

- ▶ Sans équivalence et passerelle

NOS FORMATEURS

- ▶ Formation animée par un consultant bénéficiant d'une expérience conséquente au sein de différents groupes. Nos consultants sont formés aux techniques d'animation et de formation et interviennent dans tous types de structures.
- ▶ Pendant 6 mois le stagiaire a la possibilité de contacter le formateur sur la mise en applications des acquis de formation dans son milieu professionnel.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1 LE CONTENU DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

2 h

- ▶ Définir le plan de développement des compétences dans son contenu
- ▶ La loi "Avenir" et l'impact sur la construction du plan
- ▶ Identifier ses obligations en tant qu'employeur

2 LA CONSTRUCTION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

3 h

- ▶ La formation et les projets d'entreprise : Une équipe gagnante
- ▶ Le rôle et la place des différents acteurs internes et externes dans la construction du plan de développement des compétences (salariés, clients, managers, OPCO...)
- ▶ L'utilisation des entretiens professionnels : traiter les différents types de projets et faciliter la mobilité
- ▶ S'approprier les modalités de formation pour mieux les utiliser
- ▶ Savoir identifier si la formation est la solution la plus adaptée aux besoins

3 LE FINANCEMENT DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

2 h

- ▶ Les facteurs impactant le financement du plan de développement
- ▶ La budgétisation du plan, l'arbitrage et la priorisation des actions
- ▶ Le Compte Personnel de Formation et la logique de co-construction des parcours

Modalités pédagogiques

- ▶ Exposé théorique et pratique par le formateur
- ▶ Échanges et analyses des expériences vécues par les participants avec les pistes de solutions
- ▶ Mises en situation pour une parfaite intégration de nos méthodes

Nature de la validation

- ▶ La formation dispensée sera récompensée par la remise d'un certificat de réalisation (nature, dates, durée, objectifs de la formation suivie)

Outils pédagogiques et techniques

- ▶ Locaux respectant les critères d'Établissements recevant du Public (ERP) en terme de taille, disposition et équipement de la salle
- ▶ Paper board, vidéoprojecteur, prise de branchement pour matériel informatique (PC, enceintes, ...)
- ▶ Remise d'un support pédagogique à la fin du stage
- ▶ Assistance technique

Modalités du suivi de formation

- ▶ Auto-évaluation proposée en fin de formation pour mesurer le niveau de connaissances, la satisfaction et l'utilité perçue de la formation. Dans ce cadre, le participant donne son appréciation sur :
 - ▶ Le contenu (respect du programme et des objectifs, intérêt des contenus, ...)
 - ▶ L'animation (expertise du consultant sur le sujet, relations avec le groupe...)
 - ▶ La pédagogie (équilibre entre les apports théoriques et pratiques...)
 - ▶ La logistique (état des salles, qualité des supports pédagogiques...)
 - ▶ La mise en œuvre envisagée (plan d'actions...)

RÉFÉRENTS

- ▶ Responsable Formation : **Dominique VALADON** - dvaladon@artus-rh.com - Tél : 06 69 15 99 70
- ▶ Référent administratif, handicap et technique : **Coralie MOYER** - cmoyer@artus-rh.com
Tél : 06 69 04 38 82
- ▶ Référent pédagogique : **Nathalie MAUJOIN** - nmaujoin@artus-rh.com - Tél : 07 61 99 43 10

ACCESSIBILITÉ

- ▶ Processus précis et concret : identification d'un potentiel handicap – détermination de la typologie du handicap (moteur, auditif, visuel, intellectuel, psychique ou visuel) – mise en place des compensations possibles et personnalisables en adéquation avec le besoin du stagiaire. L'ensemble des étapes est réalisé par le chef de projet avec l'assistance de la référente pédagogique handicap : **Coralie MOYER** – cmoyer@artus-rh.com – Tél : 06 69 04 38 82

- ▶ Respect de la réglementation concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et application des conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap.
- ▶ Vous trouverez via le QR code toutes les conditions d'accès d'Artus RH



Toutes nos salles de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.